



Véhicule en défaut après réparation

Par gunblade54

Bonjour

j ai un souci avec ma classe A de 2015 avec 90000km

j ai une perte de puissance à partir de 90km/h

jusqu'a 90 elle accélère normalement et au delà la voiture traîne j ai beau appuyer sur la pédale elle met un temps fou a monter à 110.

je l emmène au garage de mon frère pour en savoir plus, il ne trouve aucun défaut à la valise

Direction la concession MB idem aucun défaut à la valise, il décide de la garder pour regarder de plus près

le lendemain on m appelle pour me dire que le calculateur moteur ne communique plus c est a cause de ça la perte de puissance, on m annonce 1600? tout compris

je valide au téléphone

4 jours plus tard n ayant pas de nouvelle je les rappelle

on me répond que le calculateur à été changer la veille et que lors des essais plus de perte de puissance, mais lors de l'essai du matin la perte est de nouveau présente !!!!

et que la valise ne donne aucun défaut donc il continue la recherche

je leur ai donc dit que ça ne venait pas du calculateur du coup, qu'il a été changer pour rien

on me répond que il ne communiquer pas donc il avait un problème

mais pour moi ça n'a aucun rapport avec la panne le défaut du calculateur n'a jamais eu d impact à mon sens

comme la panne n'est pas résolue avec le changement du calculateur , comment ça se passe , je dois le payer quand même ???

c'est comme si il avait changer mes pneus parcequ'il été usée, mais que ca n'a rien a voir avec la panne

j ai fait une recherche vite fait avec les symptôme de perte de puissance, c est souvent un problème de durite percée

je vois ca gros comme une maison , il vont m annoncer que c est une durite qui était poreuse , je vais me retrouver avec une facture a plus de 1600? pour une durite à 10?

merci d avance de vos retour

Par janus2

Bonjour,

Votre histoire me rappelle la mienne...

J'avais exactement la même panne que vous. Le concessionnaire a, tour à tour, changé le calculateur, le pot catalytique, les injecteurs, chaque fois que je reprenais le véhicule, la panne était toujours là. Cela a été résolu par le changement d'une simple sonde à 60?. Mais le concessionnaire voulait que je paie une facture de près de 2500? (arguant que les diverses pièces avaient bien été changées).

Bien sur, je n'ai rien lâché et j'ai fini par ne payer que les 60?...

Par gunblade54

bonjour janus2

merci pour cette information

puis a procédé comment ?

en direct avec le conseiller ou tu as fait un courrier

Par hypolis

Je ne suis pas experte mais selon moi, vous avez validé le changement du calculateur UNIQUEMENT parce qu'ils vous ont dit que ça résoudrait le problème, non ?

S'ils vous avez dit "on n'est pas sûr que ce soit le calculateur, voulez-vous qu'on le change quand même car on pense qu'il a un souci (mais sans plus de précision)", vous ne pourriez pas vous en plaindre si vous aviez dit "oui oui, changez-le pour voir".

Si vous êtes bien dans le cas ou vous avez dit oui pensant qu'ils avaient trouvé la raison du problème parce qu'ils vous l'ont fait croire (en étant probablement de bonne foi), et bien écrivez leur pour expliquer que votre accord par téléphone ne valait que parce que vous leur avez fait confiance et à l'idée que vous récupéreriez votre véhicule en bon état de fonctionnement. Or, n'ayant pas rempli leur part du contrat, vous ne pouvez (et ne devez) aucunement payer pour un problème non résolu.

Ps : je viens de faire qlq recherches pour vous à l'instant, ceci devrait vous aider pour la constitution du courrier

<https://www.inc-conso.fr/content/garagistes-jurisprudences>